

**L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE
AU SERVICE DES ENJEUX EUROPÉENS
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**



**RECUEIL DE POSITIONS
2024**



PREFACE

Le Sport et l'Union Européenne : éléments d'une histoire commune...à poursuivre !

Ce que l'on appelle aujourd'hui les « activités physiques et sportives » procèdent de l'émergence progressive dans l'Europe occidentale, depuis le XIXème siècle, d'une nouvelle « culture corporelle ». Celle-ci se manifeste par l'identification des caractéristiques du « fonctionnement corporel » que permet la naissance de la physiologie et par des formes diverses d'expression sociale dans le domaine de la médecine, dans la gymnastique hygiénique ou dans les sports « anglais ».

De Coubertin fait en France puis à l'international la promotion de cette forme d'éducation qui incite à la performance, au dépassement de soi mais aussi à la compétition pacifique entre sportifs. D'autres formes « d'activités physiques » se sont développées au XXème siècle autour d'objectifs divers, santé, expression, recherche d'intériorisation, etc... L'institutionnalisation de ces formes diverses fait du domaine des activités physiques et sportive un univers complexe à appréhender d'autant que la plupart des institutions concernées par leur mise en œuvre sont jalouses de leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs politiques et des institutions qui souhaitent jouer un rôle fédérateur en leur sein, comme le Comité International Olympique par exemple.

La Communauté Economique Européenne (CEE) ne pouvait pas se désintéresser d'un tel phénomène social et qu'il s'agisse du Conseil européen, de la Commission européenne ou du Parlement européen, des déclarations, rapports, résolutions sur le sport ont été produits ainsi que des soutiens financiers offerts presque dès l'origine. On peut dire cependant que, d'un point de vue institutionnel, c'est le traité de Maastricht et la transformation de la CEE en Union Européenne qui va accélérer le processus de prise en compte du sport. Nous ne reprendrons pas ici les détails de cette histoire qu'a parfaitement décrite et analysée Colin Miège 2 , simplement recenser quelques étapes essentielles...

Dans les principales instances de l'U.E., le sport a été pris en compte dès qu'elle a pris le relais de la CEE (1993). Création d'un Intergroupe Sport au Parlement européen en 1993 ; installation d'une Direction Générale Education Jeunesse, Culture et Sport (DG EAC) à la Commission Européenne, prenant la suite en 1993 d'une petite DG Sport. Des réunions informelles des directeurs des sports des pays membres (Groupe Delbecchia) avaient déjà eu lieu à partir de 1988 et avaient précédé celles des Ministres en charge du sport organisées à partir de 1999. Au programme d'une de ces réunions la mise en discussion d'un rapport de la Commission sur « Le Modèle Européen du Sport »... Mais la présence d'une représentation politique officielle des pays membres au sein de ces instances ne s'institutionnalise qu'à la suite du Traité de Lisbonne signé en 2007 et appliqué en 2009. Le Conseil de l'Union Européenne rassemble les Ministres des pays membres en charge de « domaines d'action ». Ceux qui relèvent de la souveraineté de l'Union et ceux qui sont de la compétence des Etats mais, dans ce dernier cas, les « Formations » du Conseil permettent surtout d'échanger et d'harmoniser les politiques nationales sur ces sujets. Au sein de ce Conseil se crée en 2014 une « Formation en charge de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport ». Réunie 3 à 4 fois par an, elle traite en particulier de la promotion de l'activité physique, de l'inclusion sociale par le sport et élabore des textes qui pourront donner lieu à des mesures législatives.

Ajoutons que des responsables des domaines traités au sein de la Commission Européenne participent à ces réunions. Du côté de la « société civile », la perspective de la mise en œuvre en 1993 du Traité de Maastricht, en particulier de l'Acte Unique qui organise la libre circulation des travailleurs au sein des pays de l'Union, a incité des responsables d'institutions de formation et de recherche dans le domaine des activités physiques et sportives à proposer à leurs collègues des 12 pays de l'Union de créer une organisation permettant de mieux se connaître et de s'organiser de façon collective... Avec le soutien de la Commission européenne, une première rencontre de représentants de ces institutions : universitaires, structures de formation des Confédérations sportives ou des Comités Nationaux Olympiques, structures dépendant des ministères des Sports, a été organisée à Mondorf au Luxembourg en 1989. Ils ont décidé de créer le « Réseau Européen des Instituts de Science du Sport et pour l'Emploi » (REISSE) , en anglais « European Network of Sport Science , Education and Employment » (ENSSEE). L'objet de cette association était d'«accroître la coopération européenne en matière de formation, de recherche et de professionnalisation des étudiants ; de faciliter les échanges d'enseignants, de professionnels et d'étudiants et d'œuvrer à la convergence des formations aux métiers du sport au sein de l'U.E.» La première réunion des membres de l'association (ces réunions sont appelées « Forum » et ont lieu tous les deux ans) a eu lieu à Lisbonne en 1991 et a réuni plus de 200 représentants d'instituts membres. Près de 20 de ces Forum ont été organisés depuis. De nombreux projets destinés à définir de façon précise l'adéquation des formations à différents métiers du sport ont été conduits avec le soutien de la DG EAC. Puis lorsqu'il est apparu nécessaire de connaître l'état du marché du travail au sein de l'U.E. et, à partir de ces données, de mesurer l'adéquation des formations à ce marché au sein de l'U. E., le soutien de la DG Emploi.

Ajoutons que des travaux ont également été conduits pour définir les exigences d'une recherche au service du développement des activités physiques et sportives. La volonté « intégratrice » du projet initial a trouvé des limites dans la diversité des compétences à mobiliser. En 1995 les personnes essentiellement concernées par la recherche académique créent l' «European College of Sport Science » (ECSS) et les personnes mobilisées par l'étude du marché du travail et de l'adéquation des formations à ce marché qui, au sein du REISSE, avaient constitué un collectif intitulé « European Observatoire on Sport and Employment » (EOSE) sont , à la demande des partenaires sociaux du secteur qui se sont organisé en parallèle pour aider au pilotage de ces travaux (création de l' «European Association of Sport Employers » -EASE- et mobilisation d'EURO-MEI rassemblant les salariés du secteur du sport au sein de la Confédération Européenne des Syndicats) à se constituer en association autonome. Avec l'appui de la DG Emploi, un « dialogue social européen » a été initié qui souhaitait couvrir les trois composantes majeures du secteur du sport, le sport professionnel, le sport associatif et les loisirs et le tourisme sportif. Ce projet n'a pas abouti. Seul de son côté le football professionnel a pu formaliser ce dialogue. Les organisations issues du REISSE sont toujours actives, certaines très florissantes comme EOSE et l'ECSS. L'ENSSEE devenu ENSE (« European Network on Sport Education ») connaît un peu plus de difficultés.



Le projet de l'ANESTAPS me semble tout à fait s'inscrire dans la perspective des « jeunes créateurs » que l'U.E. valorise. Ils ont analysé avec beaucoup de finesse et en coopération avec leurs collègues des autres pays de l'U.E. les différents domaines d'action que ces futurs acteurs du secteur des activités physique et sportives sont susceptibles de couvrir et d'animer. Intitulé justement « les enjeux européens d'aujourd'hui et de demain », le texte promeut d'abord le développement interne du secteur, à commencer par la création d'un « Réseau Européen des Jeunes en Sciences du Sport », qui pourrait-être une composante de l'European Students Union (ESU). Espérons que les organisations des professionnels du sport, à commencer par les formateurs et les chercheurs seront des interlocuteurs attentifs au souffle nouveau qu'apportent les étudiants.

La mobilisation de ces jeunes s'appuie sur les actions les plus abouties de l'U.E. dans le domaine du sport, Erasmus bien sûr qui facilite l'interconnaissance mais aussi les dispositifs moins connus comme le Corps Européen de Solidarité et les dispositifs permettant de valoriser et de capitaliser les engagements bénévoles ou professionnels européens. La reconnaissance des qualifications est un enjeu essentiel de ce point de vue. Le Cadre Européen de Certification (CEC) devrait fournir une référence utile pour les professionnels avec sa mise en œuvre au niveau national (RNCP en France). Une autre préoccupation légitime est celle de la reconnaissance par les instances européennes de l'importance des initiatives des jeunes en formation et de la place qu'il faut leur accorder dans les dispositifs spécifiques au domaine du sport. Le Parlement européen, le Conseil de l'Europe sont évoqués, même si cette dernière organisation ne relève pas de l'U.E. Des propositions originales pour financer le sport sont proposées ainsi que l'appui aux recommandations du Conseil de l'U.E. pour renforcer le dispositif ERASMUS.

Ajoutons enfin l'importance accordée aux questions sociétales dans les engagements que promeut ce texte remarquable. Que le monde du sport soit mobilisé autour des questions de respect de l'environnement, d'inclusion, de lutte contre les discriminations et contre les inégalités liées au genre, de promotion de la santé pour tous. Le texte les associe aux initiatives existantes et à développer autour du sport, lequel n'a pas toujours été exemplaire dans ces domaines (c'est un euphémisme !). Le tout en recherchant les coopérations les plus larges avec tous les acteurs présents sur ces terrains, en particulier les associations de jeunesse ce qui ne peut que recueillir l'approbation des citoyens.

Pour conclure une très belle feuille de route pour l'ensemble des acteurs du sport, un bel enthousiasme capable de stimuler les organisations installées et de changer le visage des activités physiques et sportives en Europe dans les années qui viennent !

Jean Camy,

Professeur des Universités Honoraire, a été le premier président du Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport et de l'Emploi et du European Observatoire of Sport and Employment. Il est également un des membres fondateurs de l'European College of Sport Science.



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org

L'Europe et les jeunes, quels enjeux ?

Chers lecteurs, chères lectrices,

En Juin prochain les citoyen·nes européen·nes dont les étudiant·es et les jeunes font partie, auront le pouvoir de faire changer la gouvernance de l'Union Européenne (UE). Les problématiques actuelles que sont l'urgence écologique, la montée de l'extrême droite, la hausse croissante de la sédentarité, les conflits armés, la remise en cause des droits fondamentaux et la crise de confiance en les institutions politiques européennes doivent trouver réponses et soutien aux urnes. Pourtant, le passage à l'action reste difficile, et est conditionné à la généralisation d'un dialogue, et d'une alliance.

L'Association Nationale des Étudiant·es en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (ANESTAPS), seule organisation représentative des 120 000 étudiant·es engagé·es dans le champ du sport et de l'animation en France. en cette année d'élection, a voulu saisir l'opportunité de bâtir une Europe inclusive, ouverte, sociale et sportive pour les jeunes et par les jeunes.

Suite à un constat unanime, l'ANESTAPS illustre par ce recueil, les idées qu'ont les jeunes d'une Europe qui les place avec les activités physiques et sportives au cœur de ses préoccupations.

Consciente du riche écosystème sportif européen dont l'ANESTAPS fait partie, elle a su s'entourer d'acteur·ices de confiance dans l'élaboration de ce recueil. Une entente des organisations sportives étudiantes européennes était alors primordiale et a commencé par l'étroite collaboration entre l'ANESTAPS et l'ANECIFYDE (Assemblée Nationale des Étudiants en Activité Physique et Sportive d'Espagne) qui représente 25 000 étudiant·es impliqué·es dans le sport et les activités physiques en Espagne.

Ce recueil est la voix de celles et ceux qui n'en auraient pas. Il est la voix permettant de revendiquer la place des jeunes du champ du sport européen.

Ce recueil est la légitimité d'une co-construction de politiques sportives et d'actions publiques ambitieuses les concernant. Il est une des étapes dans un travail plus global de réconciliation entre les jeunes et la politique européenne.

Ce recueil de position n'est donc pas une finalité mais doit être vu comme une première étape d'une réflexion large, aux impacts locaux, nationaux et européens. Il doit être les prémisses de la création d'une instance de représentation des jeunes qui pourra porter ce message fort et crédible : une jeunesse européenne par et pour le sport.

Lily Rogier et le Bureau National de l'ANESTAPS.

Avec la collaboration de l'ANECIFYDE



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org

SOMMAIRE

L'EUROPE SPORTIVE QU'ON IMAGINE SERAIT ...

**... FACILITATRICE D'ENGAGEMENT
ET VALORISANTE**

PAGE : 8

**... FONDÉE SUR UNE ÉCONOMIE PLUS JUSTE
POUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES**

PAGE : 22

... RESPONSABLE ET ACCESSIBLE

PAGE : 35

**... PROMOTRICE DE L'ÉGALITÉ
FEMME/HOMME**

PAGE : 46

**... PARTICIPATIVE
ET DÉMOCRATIQUE**

PAGE : 15

**... HARMONIEUSE ET PROTECTRICE
DANS LA DIVERSITÉ DE SES FORMATIONS**

PAGE : 29

**... CONSCIENTE DES ENJEUX
DE SANTÉ ET D'INTÉGRITÉ**

PAGE : 42

... POUR TOUS·TES LES JEUNES

PAGE : 50



**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

1

... FACILITATRICE D'ENGAGEMENT

ET VALORISANTE



Facilitatrice d'engagement et valorisante

La question de l'engagement a été le premier axe de réflexion de ce recueil. La jeunesse est souvent citée et utilisée en exemple pour les questions d'engagement et de bénévolat. Cet engagement est extrêmement protéiforme, s'incarnant dans des mouvements provisoires et pour des causes diverses. Par la spécificité du secteur sportif, avec une dominance bénévole, la jeunesse de ce secteur est fortement sensibilisée, et donc motrice. Cela témoigne de la vitalité et de la force de l'engagement des jeunes. Celui-ci doit être facilité et valorisé pour tous•tes, notamment les publics défavorisés ou les jeunes non diplômé•es qui sont bien souvent exclu•es des dispositifs. Plutôt que d'ajouter de nouveaux dispositifs, il est souhaitable de mettre en avant ceux déjà existants. Voici quelques pistes d'avancées.

A. Une plus large communication du corps européen de solidarité et un financement à la hauteur des demandes et besoins

Contexte : La culture, l'éducation, la jeunesse et le sport sont des compétences d'appui de l'Union Européenne. Toutefois des dispositifs comme le Corps Européen de Solidarité (CES) sont indépendants et pilotés par l'UE. Le CES permet à tous•tes les jeunes entre 18 et 30 ans, résidant dans un pays de l'UE, de s'engager à l'étranger. Bien que le dispositif soit encourageant, il rencontre quelques failles. La première est l'inégale efficacité du dispositif. Par exemple, en France, seulement 2408 jeunes ont participé à 119 projets financés en 2022 par le CES, sur un total de 29 384 jeunes dans toute l'Europe. D'autres freins sont identifiés tels que le manque de cadrage sur le statut de volontaire européen, le manque de budget et le manque d'informations.

Favoriser les expériences et les mobilités des jeunes en Europe participe à leur émancipation et renforce le sentiment de citoyenneté européenne pour des engagements plus durables. La découverte et la participation citoyenne dans le secteur sportif doivent être engagées dans ce genre de dispositifs. Les échanges de bonnes pratiques se feraient de manière plus naturelle entre jeunes.

Facilitatrice d'engagement et valorisante

Finalement, c'est avec de meilleures campagnes d'information et de communication des différents acteurs sociaux comme les universités, les Maisons des Jeunes et de Cultures, les missions locales, le mouvement associatif... que ce dispositif pourra pleinement répondre à ses objectifs.

La mise en relation des jeunes qui sont passé·es par le CES avec des organismes jeunesse diverses, comme un système d'ambassadeur·ices, permettra de fluidifier la communication et les informations sur ce dispositif encore trop peu connu du grand public. Afin de développer l'ensemble de cette démarche, il est nécessaire d'**allonger le budget** afin de répondre à une demande plus grande de CES dans toute l'Europe.

Exemple :

- 📌 Des recommandations similaires ont été directement émises par le [Conseil de l'Union Européenne](#), mais aussi par Support, Advanced Learning and Training Opportunities for Youth ([SALTO](#)) sur le Corps Européen de Solidarité. SALTO-YOUTH est un réseau de sept centres de ressources travaillant sur des domaines prioritaires européens dans le domaine de la jeunesse.
- 📌 Le [Parlement Européen](#) pousse également vers de grandes ambitions pour ce dispositif, et envisage par exemple de nommer 2025 "L'année européenne des volontaires".

B. Optimisation d'une plateforme de valorisation et de capitalisation des engagements, commune à toute l'Europe.

Contexte : En Europe, les engagements des jeunes sont très disparates. En effet, les régimes sociaux des différents pays de l'Union Européenne ne donnent pas le même accès et la même facilité aux jeunes pour qu'ils développent des compétences extra universitaires. Il est tout de même important de noter les chiffres de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), ou encore du Parlement Européen qui montrent que les jeunes s'engagent plus que leurs aîné·es. Les engagements des jeunes n'ont jamais été aussi diversifiés, le sport et les activités culturelles occupant toujours une place importante.

Malheureusement, cumuler, poursuivre ou valoriser ses engagements est impossible d'un pays à un autre. Cette problématique représente non seulement un frein à l'engagement, mais également un frein à la mobilité des jeunes en Europe. L'engagement ne peut être vu de manière fermée et sa valorisation doit pouvoir être représentative de la multiplicité des formes et lieux d'engagement existants. C'est en ce sens que **l'optimisation d'une plateforme commune de valorisation de l'engagement** permettrait : d'avoir plus de chiffres sur l'engagement des jeunes, d'identifier des besoins spécifiques, notamment en termes de formation et d'offre de pratique, de poursuivre son engagement à travers des mobilités et d'échanger un grand nombre de bonnes pratiques.

Exemple :

- 📌 L'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) présente des chiffres et des éléments techniques très éclairants dans son document : ["les rapports des jeunes à l'Union européenne"](#)
- 📌 En France, une start-up lancée par le gouvernement du nom de Diagoriente, permet de valoriser et capitaliser ses compétences, puis de trouver des pistes de métiers selon ses intérêts par l'intermédiaire d'une plateforme ouverte à tous·tes. Elle est bien sûr gratuite.

Facilitatrice d'engagement et valorisante

- A l'échelle européenne, le dispositif Youthpass serait par exemple un outil à développer. Youthpass est un instrument de reconnaissance européen permettant d'identifier et de documenter les acquis d'apprentissage obtenus dans le cadre des projets des programmes Erasmus+ Jeunesse et Corps européen de solidarité. Il serait alors intéressant de l'ouvrir à bien d'autres formes d'expériences et d'engagements.
- Sur la scène internationale, l'organisation The House of Sport Volunteers accompagne, défend et promeut tous-tes les bénévoles du monde du sport. C'est une initiative récente à développer.



C. Un cadrage plus stricte de la semaine européenne du sport (European Week of Sport – EWoS) pour plus d'égalité quant à sa mise en place

Contexte : À l'initiative de la commission européenne, cette semaine mise en place chaque année du 23 au 30 septembre EWoS vise à promouvoir le sport et l'activité physique auprès des citoyen·nes et à sensibiliser ces dernier·es à leurs nombreux bienfaits. Selon le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), EWoS "s'adresse à chacun, quel que soit son âge, son origine ou sa condition physique. Elle fédère les individus, les pouvoirs publics, le mouvement sportif, les organisations de la société civile et le secteur privé." Seulement, cette semaine ne touche pas la majorité des jeunes et n'est pas connue de tous·tes. Le portail qui regroupe les [différentes actions recensées](#) pour la Semaine Européenne du Sport démontre de l'inégal déploiement de ce dispositif.

La Hongrie fait figure de bonne élève, avec plus de 159 actions. A titre de comparaison, la France et l'Espagne n'en ont respectivement que 5 et 10. Malgré des objectifs ambitieux et un large public cible, seulement 3000 événements ont été mis en place dans toute l'UE, ce qui semble faible en termes d'impact. Pourtant, les opportunités sont d'une grande ampleur. Sur une semaine, la fenêtre médiatique créée permet la mise en avant de beaucoup de projets et autres initiatives locales et associatives. De plus, le manque de cadrage quant à la mise en place de cette semaine entraîne de grandes différences entre les pays de l'UE. Trop souvent cette semaine se retrouve concentrée sur une seule grande journée, dans une ville capitale. En effet en France, la Journée Nationale du Sport Scolaire 2023 s'est intégrée à EWoS. C'est une très bonne chose dans l'intégration du secteur éducatif, mais cela participe, à l'inverse, à l'illisibilité et l'invisibilité d'autres événements plus spécifiques.

Cette semaine doit **concerner un large panel d'acteur·ices différent·es (de jeunesse et de l'éducation) tout en mettant en avant l'activité physique et sportive devant servir de découverte de l'Europe** et des différentes actions existantes, notamment celles citées plus haut.

Facilitatrice d'engagement et valorisante

La gestion de cette semaine ne doit pas être ciblée sur une seule ville cible et des labellisations ne sont pas des mesures suffisantes pour faciliter le développement des initiatives locales. **Aussi, c'est la répartition et le cadrage financier de cette semaine qui doit être revu au niveau européen.**



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

2

... PARTICIPATIVE

ET DÉMOCRATIQUE



En Europe, la jeunesse est entendue, mais peu souvent écoutée. Se faire une place et gagner en crédibilité est une longue bataille. Quand on se penche spécifiquement sur la thématique du sport, la place des jeunes est encore moins garantie que sur d'autres thématiques (comme la thématique de la jeunesse elle-même). Les politiques publiques européennes qui concernent le sport ne prennent pas en compte le point de vue de 17 % de la population : les jeunes. Nous sommes les futur•es citoyen•nes, les futur•es professionnel•les du secteur, il est primordial de considérer les jeunes comme des acteur•ices égaux aux autres.

A. Intégrer des représentant•es jeunesse au comité consultatif de l'APES.

Contexte : A l'initiative du Conseil de l'Europe, l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES, EPAS en anglais) permet le dialogue entre les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les ONG. L'objectif de cette conférence est de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr. Actuellement, le Comité consultatif est composé de membres d'organisations sportives, d'ONG et d'organisations internationales comme la fondation Alice Milliat, Engso ou bien TAFISA. Cependant, aucune organisation de jeunesse et sport n'y a sa place actuellement. En tant que futur•es acteur•ices du monde du sport, la jeunesse doit pouvoir être représentée afin de pouvoir traiter et expliciter les besoins des jeunes dans les affaires sportives européennes. Les sujets de la jeunesse et de l'avenir du sport doivent être traités main dans la main avec les personnes concernées à savoir : les jeunes, ce sont elleux les futur•es acteur•ices du monde du sport. **Les prochaines élections du bureau du comité consultatif de l'APES auront lieu en juin 2024, il est important de laisser la possibilité d'y voir siéger un•e représentant•e jeunesse.** Plus globalement, des "délégué•es jeunes" existent déjà au sein de certaines institutions européennes, mais iels n'ont pas le droit de vote. **L'intégration des jeunes ne doit pas être partielle mais doit être faite au même niveau que l'ensemble des autres acteur•ices présent•es au sein des politiques européennes.** Aussi, cela permet de responsabiliser, former et également réconcilier la jeunesse avec la politique au sens large.

Participative et démocratique

Pour que les jeunes se sentent concernés, entendus et qu'ils aillent aux urnes, ils doivent se sentir représentés.

Exemple :

- L'European Non Governmental Sport Organisation (ENGSO), qui a pour mission de représenter, développer et défendre le sport bénévole en Europe, a développé une branche jeune, ENGSO Youth, qui fonctionne de manière totalement indépendante. Une vraie volonté de laisser la place à la jeunesse de traiter les thématiques qui la concernent.
- L'European Student Union (ESU) porte dans son manifeste la position suivante : "Soutenir l'engagement des étudiants dans les processus décisionnels du Parlement européen dans tous les domaines qui les affectent, [...] en invitant des représentants étudiants européens démocratiquement élus aux réunions et en tenant compte de leurs positions."

B. Création d'une sous commission sport, en lien avec la commission éducation et culture du Parlement européen

Contexte : Le sport est une compétence d'appui pour l'Union Européenne, pourtant son impact est transversal. **La création d'une sous commission au sport permettrait, au titre de la compétence d'appui, d'établir et de faire vivre les liens qu'il existe entre le sport et d'autres thématiques traitées par l'europe** : santé, développement durable, organisation des Grands Événements Sportifs Internationaux, Lutte Contre les Discriminations, engagement citoyen... Cette commission pourrait également travailler sur un meilleur encadrement des compétitions sportives européennes afin de lutter contre certaines dérives, explicitées notamment dans la partie V de ce recueil "Responsable et accessible". Elle analysera et permettra une meilleure coordination ainsi qu'un meilleur soutien des actions des Etats membres dans leurs politiques publiques sportives. Cette commission devra considérer dès sa création, la place et l'écoute des jeunes afin de développer des positions adaptés à leur réalité.

Exemple :

- 📍 La conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe va créer un comité "Sport et Droits Humains", ayant comme principal objectif la lutte contre les discriminations grâce à l'éducation et la formation par le sport. Ce comité de deux ans d'existence aura comme principale mission d'émettre des recommandations et de créer des ressources exploitables par la conférence mais aussi par le secrétariat général. Ce comité a été impulsé par l'ANESTAPS, c'est donc une preuve de la possibilité de laisser une place à l'expression de la jeunesse sur cette thématique qu'est le sport.

Participative et démocratique

- En France, le Sénat a adopté début décembre la proposition de résolution tendant à modifier son règlement, afin de compléter l'intitulé de "la commission de la culture, de l'éducation et de la communication" et d'y ajouter le mot "sport".
- En Espagne, la nouvelle loi sur le sport ([Ley 39/2022, de 30 de diciembre, del Deporte](#)) est pionnière en matière d'égalité, d'inclusion ainsi que de reconnaissance de la pratique sportive comme un droit et de sa considération comme une activité essentielle.

C. Création et soutien d'un réseau Européen des jeunes en sciences du sport

Contexte : L'European Network of Sport Education (ENSE), regroupe tous·tes les acteur·ices universitaires du sport en Europe. C'est un réseau qui travaille à la représentation et la défense des formations des sciences du sport au niveau européen, notamment en ce qui concerne l'éducation physique, l'entraînement, le management ainsi que la santé et l'activité physique. Il a également pour but de créer du matériel pédagogique innovant à destination des établissements d'enseignement supérieur, employeur·ses privé·es, fédérations et gouvernements. L'ensemble de ces missions est permis en reliant les organisations travaillant dans le domaine de l'éducation sportive et en plaidant pour des politiques efficaces au niveau européen. Le réseau d'employeur·ses du sport que nous connaissons en France, le COSMOS, a également son équivalent européen, il s'agit de European Association of Sports Employers (EASE). Concernant la recherche, le réseau des chercheur·ses en activité physique et sportive (ACAPS), possède son équivalent européen, European College of Sport Science (ECSS).

Aujourd'hui, il n'existe pas de regroupement des jeunes en formation dans le champ du sport en Europe. **La création d'une telle fédération doit être permise afin de favoriser les échanges entre jeunes et le dialogue avec les institutions.** Il est nécessaire d'avoir un·e interlocuteur·ice représentant la voix des jeunes dans chaque domaine, notamment en sport, où la place des jeunes n'est pas garantie. Ce réseau européen pourra par la suite travailler auprès de l'ESU et de son réseau.

Exemple :

Beaucoup d'exemples en Europe ont déjà prouvé que ce genre de coalition fonctionne. Pour la plupart, elles travaillent et sont membres de l'ESU :

-  European Medical Students' Association (EMSA)
-  European Law Student Association (ELSA)

Participative et démocratique

- European Dental Student Association (EDSA)
- European Pharmaceutical Students' Association (EPSA)
- The International Association for Political Science Students (IAPSS)
- International Students of History Association (ISHA)
- ...



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

3 ... FONDÉE SUR UNE ÉCONOMIE

PLUS JUSTE

POUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES

ET SPORTIVES



Fondée sur une économie plus juste pour les activités physiques et sportives

Une récente [étude](#) de 2018 publiée pour la Commission européenne indique que pour un 1% de PIB issu de l'économie du sport, une augmentation de 1,35% en termes d'emplois est relevée. Le sport est une économie fructueuse, représentant 2,12% du PIB de l'UE. Elle doit continuer à l'être et même s'étendre. Rappelons que les deux compétences exclusives de l'UE sont l'établissement de règles et de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, ainsi que la politique monétaire pour les pays de la zone euro qui pourraient légiférer.

A. La promotion et l'investissement financier sur la recherche en sciences du sport

Contexte : La recherche scientifique constitue la base de l'enseignement supérieur français, européen et mondial. Par conséquent, l'enseignement supérieur et la recherche ne peuvent être dissociés ([Roux-Dufort, 2016](#)). En effet, les travaux de recherche permettront de relever les défis de demain en termes d'innovation technologique, sociale et sociétale. En ce sens, la recherche en sciences du sport et de l'activité physique doit être une priorité puisque celle-ci permet à la fois l'innovation technologique dans le domaine de la très haute performance tout comme l'innovation sociale et sociétale au moyen du socio-sport en utilisant par exemple le sport comme outil d'insertion sociale. Pour autant, les financements publics fléchés vers la recherche et plus spécifiquement vers la recherche dans les domaines des activités physiques et sportives manquent fortement. Si l'Europe s'oriente déjà vers un financement plus important de la recherche, notamment avec le programme Horizon Europe ([Commission Européenne, 2023](#)), celui-ci demeure insuffisant et des efforts supplémentaires à la fois de l'Europe et de ses pays membres doivent être réalisés.

Afin de maintenir et d'améliorer l'importance de la recherche, il est nécessaire d'**encourager et de promouvoir les politiques publiques qui favorisent la recherche, le développement et l'innovation (RDI) en matière d'éducation physique et d'activité physique et sportive.**

Fondée sur une économie plus juste pour les activités physiques et sportives

Cela passe inévitablement par une **augmentation des investissements**, permettant la facilitation de l'obtention de financements dans des groupes dirigés par des chercheur·ses en sciences de l'activité physique et sportive. De cette manière, les avancées en termes de connaissances permettront une optimisation des ressources et de nouvelles voies de développement économique et social. Par exemple, dans le secteur olympique et paralympique, à travers des centres de performance, des infrastructures optimisées et des ressources humaines cohérentes, mais également dans le domaine de la santé, avec une meilleure compréhension des effets bénéfiques du sport et de l'activité physique sur la santé physique et mentale des patient·es, mais aussi de la population en général.

Les moyens financiers doivent évidemment servir aux moyens humains. Il faut de fait promouvoir en parallèle les réseaux internationaux de recherche dans les mêmes domaines concernés.

Exemple :

- 📌 L'Espagne est un pays de l'UE où la recherche prend une grande place et fait ses preuves. En 2021, le Dr López Calbet, chercheur espagnol de renommée internationale en sciences du sport, a souligné dans l'une de ses études (L'impressionnante réalité des sciences du sport en Espagne : succès et risques) que le succès était dû, entre autres, à "l'interaction avec les meilleures universités de notre environnement sportif. La plupart de nos meilleurs groupes de recherche ont un niveau élevé d'internationalisation. C'est-à-dire qu'ils développent des recherches et échangent des doctorants avec des groupes de recherche de référence d'autres pays."
- 📌 Des fédérations européennes d'organisations nationales représentantes de jeunes chercheur·ses existent déjà, nous pouvons citer par exemple Eurodoc (The European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers) ou encore EUACDE (Council for doctoral education). Il serait donc intéressant d'ajouter la spécificité du champ du sport et de l'activité physique dans l'échange à la représentation du troisième cycle.

B. Création d'une taxe Buffet à hauteur de 10% et d'une taxe des paris sportifs cohérente, dans tous les pays de l'Union Européenne.

Contexte : La taxe Buffet a été mise en place en France en 2000, permettant de taxer à hauteur de 5% les droits télévisés de chaînes domiciliées en France. Cette somme est ensuite reversée à l'Agence Nationale du Sport et par ruissellement, au sport amateur. Malheureusement, les aléas de négociations ou encore les effets des évolutions de l'intensité concurrentielle dans le domaine des droits audiovisuels rendent cette taxe très aléatoire qui est en considérable baisse ces dernières années. L'économie de l'audiovisuel sportif brasse des sommes astronomiques chaque année. La privatisation et la médiatisation du sport, devenu spectacle, fait atteindre aux droits télévisés des sommes jamais égalées. **Augmenter à 10% cette taxe est une logique cohérente pour mieux financer le sport pour tous·tes. De plus, un équivalent de cette taxe pourra être développé dans les différents États membres de l'UE.** Les avis et recommandations de l'UE sont indispensables pour favoriser la mise en place de cette taxe.

Du côté des paris sportifs, la taxe est à hauteur de 7,5% en France et atteint 20% dans certains pays, comme l'Espagne. **C'est pourquoi, la mobilisation de l'Union Européenne est nécessaire pour impulser l'augmentation et le fléchage juste de ces taxes pour chaque pays, dans l'objectif d'un développement du sport pour tous·tes.**

Exemple :

- En Belgique, les paris sportifs "réels" sont taxés à hauteur de 15%, tandis que les paris "virtuels" en ligne sont taxés à hauteur de 11%. Une somme considérable qu'engrange chaque année le gouvernement Belge pour financer ses politiques publiques.
- En Espagne, les paris nationaux et paris en ligne sur les sports et les courses sont taxés à hauteur de 20 % du revenu brut des jeux. Les paris autorisés au niveau régional varient de 10 à 20 % du revenu brut.

Fondée sur une économie plus juste pour les activités physiques et sportives

Les gains des jeux sont traités comme des revenus imposables (en fonction de l'impôt sur le revenu, de 19 à 47 %), mais les pertes peuvent être déduites. Il s'agit là aussi d'une somme considérable que le gouvernement espagnol perçoit chaque année pour financer ses politiques publiques.

- En France, c'est l'Association Nationale Des Elus au Sport (ANDES), qui [recommande](#) un élargissement des trois taxes sportives finançant l'ANS (taxe Buffet, taxe sur les jeux FDJ et taxe sur les paris sportifs) et donc le mouvement sportif français.



C. Déduction des dépenses liées à la pratique sportive dans la déclaration de revenus.

Contexte : L'une des mesures fiscales qui sera la plus efficace pour promouvoir l'activité physique et sportive, est que les citoyen·nes européen·nes puissent déduire de leur impôt les dépenses annuelles liées aux services de pratique physique et sportive, tant les leurs que celles de leurs enfants à charge. Il s'agirait d'une mesure complémentaire à la directive [\(UE\) 2022/542 du Conseil du 5 avril 2022 modifiant les directives 2006/112/CE et \(UE\) 2020/285](#) en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée. A l'annexe III sur la "[Liste des livraisons de biens et des prestations de services qui peuvent faire l'objet des taux réduits de TVA visés à l'article 98](#)", il est fait référence au "Droit d'accès aux manifestations sportives ou accès à la retransmission en direct de ces manifestations, ou les deux". **Il est alors intéressant de poursuivre dans cette voie et ouvrir les prestations déductibles d'impôts à la pratique d'activité physique et sportive**, en ajoutant par exemple "utilisation d'installations sportives et prestation de cours de sport ou d'exercice physique, également par le possible biais d'une retransmission en direct"

Exemple : plusieurs pays européens, tels que le Portugal et la Roumanie, appliquent déjà cette mesure en raison de son efficacité à promouvoir les dépenses dans le secteur, tout en encourageant la population à être plus active. D'autres pays, comme l'Espagne, pourraient être à l'avant-garde avec cette mesure, en appliquant des déductions de 30 % des dépenses annuelles en services de sport physique, jusqu'à un plafond de 300 €, à condition que ces services soient fournis par des professionnel·les qualifié·es, conformément à la législation en vigueur.

D. Pérennisation du budget d'ERASMUS+ et plus juste égalité d'accès

Contexte : Le plan 2021-2027 d'ERASMUS+ a vu son budget revalorisé à hauteur de 26,2 milliards d'euros, soit le double par rapport à la dernière campagne 2014-2020. Ces chiffres sont très encourageants et témoignent de la volonté de l'Union Européenne d'investir dans la jeunesse. Pour rappel, ERASMUS+ est présenté comme le programme de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Pourtant, seulement 64 millions d'euros ont été fléchés sur le sport à l'échelle européenne en 2022, soutenant 332 projets sportifs sur les 26 000 projets ayant candidaté au total, toutes catégories confondues. Il subsiste donc une disparité d'investissement sur les domaines de priorité de la nouvelle campagne. A l'aube des Jeux Olympiques et Paralympique 2024, évènement mondial qu'accueille un pays de l'UE, **ERASMUS+ doit mieux communiquer sur ses opportunités de financement.** Les peu de dossiers présentés sont aussi la **preuve de la complexité et de l'illisibilité des démarches, qu'il faut également résoudre.**

ERASMUS+ souhaite d'ailleurs prioriser les urgences sociales actuelles. En lien avec le Green Deal, l'agence se dit plus regardante sur les critères écologiques des projets qu'elle subventionne. **Ce lien doit également être fait avec le sport.**

Exemple : Dans une démarche d'inclusion et de revalorisation du sport, le conseil de l'Union Européenne a émis une récente recommandation sur l'utilisation des budgets européens. Les fonds sociaux européens, les fonds européens de développement régional et les fonds affectés au sport du programme Erasmus+, doivent notamment permettre de faciliter la pratique de tous·tes, particulièrement des personnes en situation de handicap. Il est également question de valoriser les initiatives citoyennes et le développement des infrastructures sportives, au bénéfice de toute la population.

Recommandation 27 : [Conclusions du Conseil de l'Union européenne et des représentants des États membres](#)

Rapport annuel ERASMUS + 2022 : [fléchage budgétaire et projets](#)

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

4

**... HARMONIEUSE ET PROTECTRICE
DANS LA DIVERSITÉ
DE SES FORMATIONS**



Harmonieuse et protectrice dans la diversité de ses formations

Concernant les formations, les constats sont multiples et les besoins clairs. La base d'une société civile se construit par son éducation et son enseignement. Tous les maux de notre civilisation trouvent une réponse par la formation. C'est donc une thématique indispensable à prendre en compte et à construire avec l'ensemble des personnes concernées. Cette partie du recueil se veut être une base pour un diagnostic des problèmes auxquels les acteur·ices européen·nes pourront répondre, notamment par un dialogue structuré incluant les usager·es des formations : les jeunes.

A. Garantir et permettre une meilleure lisibilité et articulation des formations en Europe

Contexte : Aujourd'hui, un·e jeune qui étudie dans le champ du sport dans un pays de l'UE, aura, si sa formation est reconnue par les crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System), une validation d'unités de compétences. Aujourd'hui, l'ECTS, offre de meilleures équivalences européennes aux programmes d'études nationaux, et facilite la mobilité des étudiant·es d'un pays à l'autre ou d'un établissement à l'autre. Pour autant, la reconnaissance des diplômes n'est pas automatique dans l'Union Européenne. Si certaines universités reconnaissent aisément les titres délivrés ailleurs en Europe, elles n'en ont pas l'obligation.

De plus, la faible lisibilité des ECTS délivrés par chacune des formations nationales ne facilite pas le travail des universités. L'UE a mis en place le cadre européen des certifications (CEC) comme outil de transposition permettant de rendre les qualifications nationales plus compréhensibles et plus comparables entre elles. L'European Qualifications Framework, en anglais, fournit une vue d'ensemble des cadres nationaux des certifications. Néanmoins ce référentiel ne fournit pas aujourd'hui un juste visuel des cadres nationaux de certification (CNC). Les compétences sont parfois incomplètes ou ne justifient pas de la réelle certification du diplôme correspondant.

Enfin, la disparité des formations dans le champ du sport et de l'animation à l'échelle européenne complexifie le recours aux mobilités.



Harmonieuse et protectrice dans la diversité de ses formations

Le sport est un secteur de formation particulier car les certificateurs peuvent être nombreux au sein d'un même pays (ministères, fédérations, structures privées...), ce qui augmente, de fait, le nombre de certificateurs en Europe. Ainsi l'enjeu de la lisibilité et de l'articulation des formations doit être étudié de manière plus approfondie, en partant notamment des dispositifs existants :

- L'Europass est une initiative de l'Union européenne visant à aider les citoyen·nes à mutualiser leurs compétences et qualifications de manière claire et structurée, pour favoriser à terme la mobilité géographique et professionnelle.
- Le supplément au diplôme est reconnu par tous les pays signataires du Processus de Bologne, soit 48 Etats au total, tous membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Aussi, il doit permettre la traduction d'un diplôme en anglais ou bien dans la langue du pays visé par l'étudiant·e pour sa passerelle ou son insertion professionnelle.
- Il existe aussi les Centre ENIC-NARIC qui ont pour mission de faciliter la mobilité internationale par la reconnaissance des diplômes. Au total, ce sont 57 centres d'information co-coordonnés par la Commission européenne, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

L'ensemble de ces exemples, bien que louables, montrent leurs limites. Le CEC n'est pas connu du grand public et sa lisibilité par les utilisateur·ices est complexe. De plus, il ne permet pas de comparer les compétences au sein d'un même secteur, ici, le sport. Le dispositif Europass n'est pas complet et n'est pas accessible pour les étudiant·es, notamment en termes d'ergonomie et de compréhension. Le supplément au diplôme connaît des problématiques semblables : le dispositif n'est pas connu des étudiant·es, voire des universités. Concernant les centres ENIC-NARIC, ils ne sont pas accessibles au grand public et leurs missions sont méconnues.

Harmonieuse et protectrice dans la diversité de ses formations

Il est important de **faire un bilan d'efficacité de ces dispositifs avec les usager·es et les acteur·ices concerné·es**. Le manquement de communication concernant ces services peut être pallié par la formation des référent·es affaires internationales dans les universités. La communication par les pairs est également à favoriser. Dans ce cadre, des étudiant·es relais sur ces dispositifs seront une ressource supplémentaire pour leur meilleur déploiement. Ces étudiant·es devront voir leur engagement valorisé et/ou rémunéré selon la mise en place du service. De plus, face à ces constats, **il est nécessaire de créer une concertation européenne autour de la thématique de la lisibilité des formations dans le champ du sport**. Celle-ci devra comprendre des représentant·es des certificateurs, des représentant·es des employeurs·euses et des représentant·es étudiant·es de ces mêmes formations. Cette concertation doit permettre d'inclure plus spécifiquement chaque acteur·ice de la formation, de son usage à l'insertion professionnelle afin de rendre les dispositifs accessibles et compréhensibles de tous·tes, adaptées aux réalités du terrain.



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org

B. Régulation et reconnaissance des diplômes et emplois du champ du sport

Contexte : Les professions liées aux sciences du sport ne sont pas réglementées dans tous les pays européens. Ce manque de réglementation est un problème, non seulement au niveau de la reconnaissance des professions mais aussi pour garantir la sécurité de la santé des citoyen·nes européen·nes, car dans de nombreux cas, les professions du sport sont liées à des questions de santé. Lorsqu'une profession n'est pas soumise à une réglementation dans l'Etat d'accueil, l'appréciation du diplôme et du niveau professionnel appartient à l'employeur. En Europe, on distingue les professions réglementées et non réglementées. Aujourd'hui, 7 professions réglementées sont couvertes par des directives sectorielles et bénéficient d'une reconnaissance automatique : médecin (généraliste ou spécialiste), infirmier en soins généraux, sage-femme, vétérinaire, dentiste, pharmacien et architecte. D'autres professions réglementées ne bénéficient pas d'une reconnaissance automatique et doivent alors faire une demande de carte professionnelle européenne (European Professional Card, EPC) permettant de faire reconnaître une profession réglementée dans un autre pays de l'UE. Seules les professions suivantes peuvent faire la demande de l'EPC : infirmiers responsables de soins généraux; pharmaciens; kinésithérapeutes; guides de montagne; agents immobiliers.

En Espagne, il n'existe pas de loi nationale réglementant les professions des sciences du sport, avec tout ce que cela implique en termes d'insularité et d'insécurité de l'emploi. De même, cela entraîne un retard plus important dans le système de santé publique en raison de la mauvaise qualité des services sportifs, ce qui provoque des complications de santé.

L'ensemble des professions dans le champ du sport et de l'animation reconnues par le cadre de certification d'un pays devraient pouvoir bénéficier de l'EPC, et par la suite s'inscrire dans les professions avec une reconnaissance automatique permettant ainsi une sécurisation des formations.

Harmonieuse et protectrice dans la diversité de ses formations

Cette reconnaissance et régulation des diplômes **ne doit pas se faire au détriment de l'offre universitaire de formation**. Un diplôme ne forme pas obligatoirement à un métier. La reconnaissance des diplômes doit donc passer par la reconnaissance des compétences. **Un code du sport Européen comprenant les compétences minimum demandées pour les métiers du sport devra répondre à cette problématique**. Il est nécessaire de promouvoir une réglementation professionnelle du secteur, dans les pays où elle n'existe pas, afin d'offrir un travail sécurisé et de qualité dans le domaine du sport. L'utilisation du CEC est une piste de travail intéressante si son élargissement est envisagé, comprenant alors, non pas seulement des compétences de l'éducation universitaire mais globalement, les compétences de formation et les compétences professionnelles du secteur du sport.



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

5
... RESPONSABLE

ET ACCESSIBLE



Le sport, dans son universalité, peut véhiculer des messages qui transcendent les générations, les cultures ou les frontières. Il agit également comme révélateur des maux de nos sociétés. Il est donc le parfait outil pour déterminer mais également résoudre des problématiques de taille telles que la lutte contre les discriminations et l'urgence écologique.

A. Mise en place d'un cadrage européen d'accueil des grands événements sportifs.

Contexte : Les Grands Évènements Sportifs (GES) sont mondialement suivis, observés sous tous les angles. Les déplacements que ces événements représentent, l'argent investi et les sponsors associés, les infrastructures nécessaires et les ressources humaines requises ne sont pas toujours exempts de tout reproche. Dans un contexte d'urgence écologique, surveiller l'impact socio-éco-environnemental des GES s'impose de plus en plus aux organisateur·ices. Par leurs compétences partagées, l'UE et ses États membres sont en mesure de légiférer et d'adopter des mesures juridiquement contraignantes, notamment en ce qui concerne l'environnement et les droits de l'Homme (traitement des employé·es, des salarié·es, des femmes, des civil·es...). C'est par cette voie que les GES doivent être encadrés pour répondre à l'urgence climatique et sociale actuelle. **Une réglementation à échelle européenne doit être envisagée afin de réguler ces impacts. Que ce soit dans l'attribution, la mise en place ou l'héritage de ces GES, un cadrage rigoureux doit être mis en place.** Les choix pris par les instances et gouvernements au regard des GES ont toujours un impact international, bons comme mauvais.

Exemple :

-  En 2017 en France, le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a édité aux côtés de la WWF une charte de 15 engagements éco-responsables. À destination des organisateur·ices d'événements sportifs, cette charte vise à les accompagner dans la mise en place des ODD ainsi qu'au respect des objectifs environnementaux nationaux.

Responsable et accessible

En 2018, cette Charte a été déclinée aux gestionnaires d'équipements sportifs, puis en 2020 aux établissements publics sous tutelle du ministère. En 2021, une mise à jour a été réalisée.

- Côté Europe cette fois, c'est EASE qui a récemment sorti sa charte sociale européenne des événements sportifs. Pour concevoir ce document visant à limiter l'impact social des GES et trouver des leviers d'action pour y répondre, plusieurs partenaires ont travaillé sur ce projet : le comité d'organisation de Paris 2024, la coupe du monde de rugby France 2023, le Comité Olympique de Slovénie, la Fédération Européenne du Sport d'Entreprise, la Fédération Italienne de Volleyball, l'Institut de Recherche en Droit International ASSER, l'Institut pour la Gouvernance du Sport ainsi que le think tank Sport et Citoyenneté.



B. Encourager et proposer des formations à l'intersectionnalité dans le secteur du sport

Contexte : Le sport est reconnu comme un domaine où les questions d'inégalités et de discriminations peuvent se manifester de manière significative. Cela peut inclure des discriminations liées au genre, à une prétendue race, à la classe sociale, à l'orientation sexuelle et/ou encore d'autres dimensions de l'identité des pratiquant·es. **L'intégration de sensibilisation et de formation pour les professionnel·les du monde du sport, les étudiant·es et tous les acteur·ices du secteur en général, sur la nécessité de prendre en compte ces diversités et du lien entre les différentes discriminations** est un passage obligatoire pour construire un modèle sportif européen plus équitable et égalitaire.

L'inclusion intersectionnelle n'est pas simplement un concept théorique, mais une approche pratique qui devrait être intégrée dans les politiques et les pratiques sportives. En incluant des **programmes de formation pour les professionnel·les et responsables sportif·ves, visant à les sensibiliser aux enjeux interactionnels et à les équiper pour créer des environnements sportifs plus inclusifs**. L'éducation à l'intersectionnalité doit être encouragée en tant qu'outil pour promouvoir la diversité et l'équité au sein des écoles et des universités. Cela se traduit notamment par **l'intégration de contenus pédagogiques qui abordent ces questions de manière transversale**, préparant ainsi les futur·es professionnel·les du sport à aborder les enjeux de diversité de manière informée et sensible.

Exemple :

- 📌 L'ONG ENGSO a par exemple développé le projet ASPIRE, qui se concentre sur l'inclusion sociale des personnes menacées d'exclusion, en particulier les réfugié·es. Le projet vise à aider les clubs sportifs à adopter des dispositions inclusives. Un module de formation spécialisé a même été créé.
- 📌 De son côté, la Commission Européenne a développé l'Access City Awards, permettant de mettre en lumière les villes les plus inclusives et promouvoir leurs actions. Un regard est bien sûr porté sur l'accès au sport.

Responsable et accessible

- 📌 Pour nous aider à mieux comprendre le sujet de l'intersectionnalité, une discussion dirigée du [Forum Génération Égalité - UN Women](#) apporte de riches éclaircissements.
- 📌 L'ANESTAPS en collaboration avec la C3D (conférence des doyens et directeurs des STAPS), travaille à l'inclusion de la lutte contre les discriminations dans ses maquettes de formations. Cela aboutira à un changement dans les fiches [RNCP \(Référentiel National de Compétences Professionnelles\)](#) afin de prendre en compte cette thématique en fonction de chaque mention dans la formation STAPS.



C. Le renforcement de la politique sportive européenne concernant le développement des parasports.

Contexte : Le sport est un puissant vecteur d'inclusion au service de chaque individu qui, indépendamment de son handicap, devrait avoir un accès équitable aux opportunités sportives. Le développement des parasports est vu comme un moyen de favoriser l'inclusion sociale, de renforcer la confiance en soi et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap (PSH). En appelant à une politique sportive européenne renforcée, il est important de **coordonner les efforts au niveau européen pour garantir des normes élevées en matière d'accessibilité, de formation des professionnelles de l'activité physique adaptée, ainsi que d'un soutien financier** pour le développement des parasports. Une approche collective au niveau européen peut permettre de maximiser l'impact des initiatives nationales.

Exemple :

- 📌 Dans son [manuel de bonnes pratiques numéro 3](#), le Conseil de l'Europe émet un nombre important de recommandations, mais également une multitude d'exemples de bonnes pratiques et de projets issus de pays d'Europe.
- 📌 Financé par le programme Erasmus+, le projet « InAbleD Cities : Développer des environnements urbains inclusifs pour l'activité physique des personnes handicapées et des personnes âgées » est un partenariat intersectoriel de six organisations de cinq pays de l'UE qui associent leurs efforts pour accroître la participation des PSH aux activités physiques dans les zones urbaines, afin de devenir une ville saine, active et inclusive.
- 📌 D'autres récentes [recommandations](#) du Conseil de l'UE, notamment financières, appuient cette position.

D. Création d'un observatoire spécifique au sport et handicap en Europe.

Contexte : En Europe comme en France, le manque d'informations sur l'offre et la pratique sportive des personnes en situation de handicap est alarmant. Des enquêtes ont été réalisées en France comme celle de l'INJEP-MEDES, recensant des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports. Cependant, d'autres fédérations sportives non spécialisées délivrent également des licences aux personnes en situation de handicap, mais les décomptes ne sont pas connus. De plus, un simple référencement quantitatif ne suffit pas à définir et étudier les pratiques.

Les personnes en situation de handicap représentent près de 10% de la population européenne et 56% d'entre eux déclarent ne pratiquer aucun exercice quotidien du fait d'un manque d'informations de l'offre sportive selon Rimmer et al. (2004), contre 36% chez les personnes sans handicap. Les enquêtes proposées sont malheureusement anciennes et peu précises.

C'est pourquoi il faut **engager, promouvoir et soutenir au niveau de l'Union européenne des actions liées à la collecte régulière de statistiques et à la mise au point d'indicateurs** tels que les obstacles à la participation. La **création d'un observatoire des pratiques** à l'échelle européenne permet d'avoir **une vision globale de l'état du développement du parasport sur le continent**, mais ouvre également la voie à de réelles solutions applicables et adaptables sur chaque territoire afin de permettre aux PSH de pratiquer des parasports et sports inclusifs.

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

6

... CONSCIENTE DES ENJEUX

DE SANTÉ ET D'INTÉGRITÉ



Consciente des enjeux de santé et d'intégrité

Se sentir en sécurité, morale ou physique, est un facteur déterminant dans le sentiment de bien-être et de santé en général. L'accès à la santé est d'ailleurs un des Objectifs de Développement Durable. Ces deux sujets doivent être traités de manière conjointe dans l'intérêt de toute la population européenne.

A. Prise en considération du sport comme outil de santé, ainsi que sa prescription gratuite.

Contexte : Selon une enquête de l'OMS, 45 % des habitants de l'Union européenne (UE) déclarent ne jamais pratiquer d'exercice physique ou de sport, et une personne sur trois a un niveau d'activité physique insuffisant. En comparaison, l'accroissement de l'activité physique aux niveaux minimums recommandés dans l'UE permettrait d'éviter 11,5 millions de nouveaux cas de maladies non transmissibles d'ici 2050. Ce chiffre représenterait 8 milliards d'euros d'économie sur le budget santé de l'UE.

Des politiques publiques ambitieuses sur l'accessibilité à la pratique sportive doivent être menées. **Il faut se diriger vers la prescription gratuite de l'activité physique et sportive, passant aussi par la formation et la sensibilisation des professionnel·les de santé.** La mise en place de **réfèrent·es au sein de tous les territoires européens** permettrait l'aide au développement d'initiatives locales de lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique (designs actifs, nudges, développement d'espaces de pratiques libres...). Le sport n'est qu'une compétence d'appui en Europe, mais la santé publique est une compétence partagée qu'il ne faut pas négliger.

Exemple : Il existe le programme Européen Vivifrail. Celui-ci propose des activités physiques adaptées pour la prévention de la fragilité et des chutes chez les personnes de plus de 70 ans. Celui-ci permet de réduire considérablement le taux de chutes chez les personnes âgées. Ce genre de dispositif est un bon exemple de ce qui peut être fait au niveau européen.

B. Prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport et mise en place d'une législation quant à l'autorisation de pratiquer suite à une condamnation

Contexte : Depuis plusieurs années, les violences sexuelles perpétrées sur mineurs et les personnes sont dénoncées, médiatisées et questionnées. La parole se libère dans tous les milieux, celui du sport ne faisant pas exception. De nombreux cas ont été rapportés, et de trop nombreux autres ne le sont pas. En matière de prévention comme de signalement, les dispositifs actuels des pays manquent de visibilité et de lisibilité. **Il est urgent de sensibiliser et former les clubs européens sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.**

Quand la procédure de justice aboutit, dans de nombreux cas, l'agresseur retrouve une activité dans le milieu sportif malgré une condamnation pour une infraction à caractère sexuel. L'Europe ne peut pas rester muette face à cette problématique. **Toute personne condamnée pour des faits d'infractions sexuelles doit définitivement être interdite d'exercer tout métier au contact de la jeunesse et du sport, quel que soit le pays.**

Exemple :

- 👤 En France, le code du sport qui légifère tout le secteur, oblige à l'honorabilité. L'honorabilité est une obligation qui prévoit qu'une personne ne peut exercer les activités d'éducateur sportif ou d'exploitants d'enseignements d'activités physiques et sportives si elle a fait l'objet d'une condamnation définitive pour tout crime ou pour certains délits.
- 👤 Au Pays-Bas, le Centre pour la sécurité des sports est un centre de signalement et de connaissances sur les inconduites (sexuelles), les matchs truqués et le dopage dans le sport. C'est un bassin de conseillers confidentiels qui guident les victimes et les personnes accusées. En plus de cela, c'est un guichet unique des connaissances et de formations pour les clubs et associations sportives afin que chacun prévienne et oriente mieux tout les cas de violences sexistes et sexuelles et plus largement, d'insécurité.

C. Promotion de la santé mentale dans le sport et création de ressources pour les athlètes.

Contexte : La santé mentale est une composante essentielle du bien-être général, et les athlètes ne sont pas épargné·es par les défis liés à la santé mentale. La pression de la compétition, les attentes, les blessures et les transitions dans les carrières sportives peuvent avoir un impact significatif sur la santé mentale des athlètes. C'est pourquoi, il est essentiel de développer **la mise en œuvre de programmes complets de soutien à la santé mentale à tous les niveaux du sport**, de l'amateur au professionnel. En outre, nous préconisons la **création de ressources accessibles** qui fournissent des informations, des conseils et un soutien de professionnel·les qualifié·es dans le domaine pour aider les athlètes à gérer le stress, l'anxiété et d'autres problèmes de santé mentale. Il faut alors **établir des collaborations entre professionnel·les de la santé mentale** pour offrir des services complets. Il sera aussi question de **créer des plateformes en ligne** avec du contenu éducatif, des témoignages et des stratégies d'adaptation afin que les athlètes puissent accéder à des informations précieuses en toute confidentialité. **Des budgets doivent être débloqués pour garantir l'accueil de professionnel·les dans le secteur professionnel et dans le déploiement de stratégie de sensibilisation au sein des fédérations et des pays.**

Exemple :

- 📍 En France, la Société Française en Psychologie du Sport (SFPS) savante de psychologie du sport et l'ANESTAPS travaillent par exemple ensemble au cadrage et à la protection du titre de préparateur·ice mental.
- 📍 Dans bien des clubs, voire des fédérations, des postes de responsable en santé mentale voient le jour (préparateur·ice mental, psychologue du sport...).

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

7

... PROMOTRICE DE L'ÉGALITÉ

FEMME/HOMME



L'égalité des genres est un principe fondamental qui doit imprégner tous les aspects de la société, y compris l'arène sportive. Nous préconisons des initiatives spécifiques visant à promouvoir l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le sport. Ces initiatives devraient porter sur une série de domaines, allant de la participation, de la représentation, de la rémunération à l'accès aux opportunités de choix.

A. Promouvoir et garantir la place des femmes dans le secteur du sport en Europe.

Contexte : La représentation des femmes dans les instances est un enjeu transfrontalier et le secteur sportif, majoritairement masculin, doit mettre en place des mesures concrètes en ce sens. Il existe actuellement un écart important en matière d'égalité entre les pays de l'Union Européenne, principalement en raison d'un marché du travail extrêmement volatile, en constante évolution et en mutation. Actuellement, selon les derniers chiffres publiés par le conseil de l'Europe, plus d'hommes sont insérés dans un emploi (55 % contre 45 %) ou dans du bénévolat sportif (8 % d'hommes contre 4 % de femmes). De plus, les postes occupés par les hommes et les femmes dans le sport ont tendance à être différents, le phénomène du plafond de verre n'épargnant pas ce secteur.

Tout d'abord, il semble essentiel de **mieux valoriser les athlètes féminines** afin de favoriser l'ambition et l'accès des femmes aux carrières sportives. En parallèle, il est important **d'adapter les méthodes d'enseignement de l'éducation physique et sportive en faveur de l'égalité** entre les femmes et les hommes. **La division des classes et la différenciation des activités pratiquées selon le sexe doivent notamment être bannies.** En complément, il faut réfléchir à un **aménagement de l'espace scolaire non-genré** pour permettre à chaque enfant et adolescent·e de s'épanouir pleinement, sans autocensure dans ses activités et ses relations sociales au sein des établissements scolaires publics européens.

Promotrice de l'égalité Femme/Homme

Exemple :

Il existe plusieurs initiatives importantes à souligner :

- 📌 La boîte à outil de l'APES, qui comprend 11 fiches d'informations pour promouvoir l'égalité femme/homme, traduite dans les langues de l'Union Européenne.
- 📌 Les recommandations de EASE, avec leur projet Best Inclusion. Ce projet vise à renforcer l'employabilité des femmes (mais également des personnes en situation de handicap et des personnes souffrants de discriminations par leur âge) en soutenant les employeur•euses sportif•ves et en leur donnant toutes les clefs pour embaucher sans crainte ces différentes catégories de travailleur•euses.
- 📌 Le Club des 300 femmes dirigeantes, un programme d'accompagnement complet pour les dirigeantes du mouvement sportif, porté par le CNOSF. L'objectif est d'identifier, valoriser et accompagner un nombre important de femmes d'ici à 2024 afin qu'elles puissent accéder à des postes à responsabilités.

B. Elargir le travail de l'European Union's Knowledge Centre on Gender Equality sur les sujets sports

Contexte : La collecte de données et l'évaluation des progrès sont essentielles pour mesurer l'impact des initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Bien qu'un tel observatoire existe déjà, **il pourra développer son expertise sur l'égalité de genre dans le sport, en identifiant les domaines à améliorer et en reconnaissant les bonnes pratiques.**

Pour la récolte des données, cet observatoire **pourra fonctionner en collaboration** avec des institutions universitaires, des organisations de défense des droits des femmes et des associations expertes en matière d'égalité de genre. Il présenterait des publications et des rapports réguliers sur la représentation, la rémunération et la participation des femmes et des hommes dans le sport au niveau européen.

Exemple :

L'Observatoire pour l'égalité dans le sport en Espagne a été créé en décembre 2020, avec comme objectifs fondamentaux de promouvoir l'égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes, supprimer les obstacles à l'égalité pour les athlètes de haut niveau en situation de handicap, promouvoir l'égalité de traitement et des chances dans le système sportif espagnol.

**L'EUROPE SPORTIVE
QU'ON IMAGINE
SERAIT ...**

8

... POUR TOUS·TES LES JEUNES



Pour tous·tes les jeunes

Bien que ce recueil soit orienté vers les politiques sportives européennes et le public étudiant concerné, nous soutenons avec conviction les plaidoyers de nos partenaires jeunesse. Menés conjointement, ces plaidoyers permettraient une mise en application facilitée des positions développées précédemment. Voici donc quelques pistes, exemples et outils allant exactement dans le sens que nous souhaitons prendre.

- Les résolutions que porte la **FAGE**, première organisation représentative des étudiant·es en France à laquelle l'ANESTAPS est membre, porte elle aussi un recueil. Avec **50 propositions** en cohérence avec celles de **l'ESU**, la FAGE balaye l'intérêt de tous·tes les étudiant·es, prenant bien sûr en compte une vision et des constats nationaux.
- Le **manifeste de 24 propositions des Jeunes Européens France**, collaborateur jeunesse de l'ANESTAPS, apporte une expertise plus précise. Avec ses nombreuses sections locales, des remontées territoriales permettent un regard large sur les questions européennes, mais également une diffusion et la mise en place de projets de sensibilisation. Les associations du réseau de l'ANESTAPS ne manqueront pas d'organiser de tels projets pour appeler les jeunes à voter.
- Bien que les organisations de jeunesse soient porteuses de projets et de propositions, les institutions européennes ne sont pas non plus à oublier. À travers **l'EU Youth Strategy 2019-2027**, trois domaines d'action principaux (Engage, Connect, Empower) et 11 objectifs ont été formulés. Ils permettent de poser un périmètre autour des domaines intersectoriels qui affectent la vie des jeunes, en soulignant les défis qui en découlent. Il faut les suivre, les marteler et les mettre en place de manière transversale.
- Toutes les propositions, les bonnes pratiques mises en exergue par ce recueil, mais également toutes les offres et opportunités existantes en Europe doivent être **mieux centralisées grâce à Eurodesk**, une plateforme d'informations pour les jeunes trop peu utilisée, qui doit devenir le guichet unique européen.

Pour tous·tes les jeunes

- 📌 Un dernier outil serait également intéressant à mieux prendre en considération dans l'élaboration de politiques de jeunesse en Europe, il s'agit du **Youth Progress Index**. Mis en place par le **Forum Européen de la Jeunesse**, cet indice de progrès de la jeunesse est fondé sur des données factuelles soutenant l'intégration des droits des jeunes. Il calcule la qualité de vie des jeunes en fonction des conditions économiques du pays et se concentre sur trois dimensions principales, décrivant le progrès social : besoins humains fondamentaux, bien-être et opportunités.



NOS SOUTIENS



JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE



Avec qui nous sommes actif·ves
dans la coalition :

Avec qui nous sommes actif·ves
dans la campagne :

*l'*Sauvons
Europe



SOIS JEUNE
ET TAIS-TOI ?!

C O N T A C T

ARTHUR GARRIDO

*VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DES AFFAIRES DE JEUNESSE ET EUROPÉENNES*

ARTHUR.GARRIDO@ANESTAPS.ORG

Lou CHARLOT

1ÈRE VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE

LOU.CHARLOT@ANESTAPS.ORG

FLORIAN MARGUERITE

ATTACHÉ DE PRESSE

PRESSE@ANESTAPS.ORG



79 rue Périer - 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



www.anestaps.org